

## ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mai 2009

---

MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE - (n° 1630)

Commission	
Gouvernement	

### AMENDEMENT

N° 365

présenté par  
M. Warsmann, rapporteur  
au nom de la commission des lois

-----  
**ARTICLE 119**

À la fin de l'alinéa 21, substituer au mot :

« nomination »,

le mot :

« désignation ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination. A l'instar de ce qui est prévu à l'alinéa 19, il convient de parler de la désignation des rapporteurs, plutôt que de leur nomination.